

Il peut paraître que les procédés des arbitres se sont exceptionnellement prolongés ; mais il faut tenir compte de l'importance du travail accompli, et du nombre de questions compliquées que ces arbitres ont été appelés à décider. N'oublions pas, non plus, qu'un temps considérable a été employé en appels devant la Cour Suprême et le Conseil Privé.

Il y a maintenant lieu d'espérer que de nouveaux retards ne sont pas à appréhender, et que cette importante affaire dont le règlement dure depuis l'origine de la Confédération, sera bientôt terminée.

CONCLUSION.

La Chambre me pardonnera les détails, peut être un peu fastidieux, dans lesquels je suis entré ; mais j'ai cru devoir lui exposer franchement et aussi clairement que possible la situation dans toute son exactitude, sans rien exagérer ni dissimuler, afin qu'elle puisse bien apprécier la politique que nous avons suivie jusqu'ici et que nous sommes déterminés à suivre, jusqu'à ce que le but que nous nous sommes proposés soit atteint.

Ce but nous a été indiqué par la voix populaire, si fortement accentuée durant la dernière période électorale. Nous avons reçu le mandat impératif d'équilibrer nos finances et d'interrompre l'accroissement anormal de la dette publique.

Cette tâche est difficile, pénible même ; mais avec la continuation du généreux et patriotique appui que la majorité de cette Chambre nous a si cordialement accordé jusqu'ici, nous ne désespérons pas de l'accomplir.

Déjà, dans les opérations d'une seule année, sans emprunter, sans taxes nouvelles, avec nos revenus ordinaires, nous avons pu réduire de \$623,000.00 le déficit de l'année précédente. C'est un début qui promet et qui nous fait espérer le complet succès dans un avenir prochain.

D'ici là, nous subirons l'impérieux devoir de presser vigoureusement la perception du revenu public et de limiter la dépense aux plus strictes nécessités du moment. Cela ne veut pas dire que nous refuserons notre appui